

A'HAREÏ MOT KÉDOCHIM

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat"
054 976 54 17



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

« **Soyez saints car Je suis saint** » (Vayikra 19 ;2)

La Torah nous enseigne une façon de vivre et de mener la guerre contre nos instincts, en nous indiquant les moyens à utiliser pour nous défendre contre eux : L'étude la Torah et l'application des Mitsvot

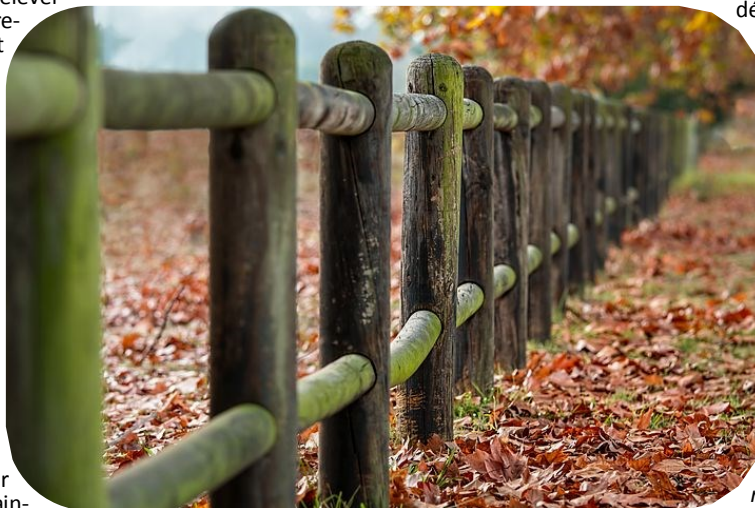
En effet, elles sanctifient et affinent la personnalité de l'homme. Car la Torah et son application possèdent cette force de métamorphoser l'homme qui s'y implique vraiment.

L'étude de la Torah ne se limite pas à faire atteindre un haut niveau de connaissance, mais a pour but d'élever l'homme spirituellement. Contrairement aux autres études, il ne s'agit pas d'une préparation en vue de décrocher un diplôme au terme d'un certain nombre d'années. On ne vise ni à apprendre un métier ni à bénéficier d'un titre honorifique... Autrement dit, on ne se focalise pas sur ce que l'on va avoir, mais plutôt sur ce que l'on va être ! Cette sanctification passera inévitablement par la crainte d'Hachem.

Pour y arriver, nos sages expliquent qu'il faut établir des barrières, comme il est écrit : « faites une haie autour de la Torah » (Avot 1;1). Rachi (sur le verset Vayikra 19;2) nous dit que partout où l'on place une barrière pour éviter la débauche, on trouve la sainteté.

Dans cet esprit, le verset « tu es un peuple saint » (Dévarim 14, 21) est commenté ainsi : « Sanctifie-toi dans ce qui t'est permis » (Yébamoth 20a), car si l'homme ne se domine pas dans ce qui lui est permis, il risque de tomber ensuite dans des fautes beaucoup plus grossières.

D'autre part, Rabénou Yona explique que la Michna (Avot 1;1) fait référence au verset : «Soyez fidèles à Mon observance » (Vayikra 18;30), que la Guémara (Yevamot 21a) interprète par : « ajoutez une garde à Ma garde ». Cette haie autour de la Torah est très importante, car elle per-



SOYONS SAINTS...

met de ne pas trébucher dans les Mitsvot. C'est pourquoi quiconque respecte les paroles de nos sages qui ont instauré ces barrières de protection montre son attachement inconditionnel à Hachem et sa véritable crainte envers Celui qui nous a ordonné d'accomplir les Mitsvot.

En effet, accomplir seulement les Mitsvot ne prouve pas une réelle crainte d'Hachem. Si l'homme ne prend pas de précautions pour éviter de succomber à la tentation, il montre que l'accomplissement des Mitsvot ne tient qu'à son bon vouloir et qu'il ne sera pas désolé s'il en venait à les transgresser.

C'est en cela que les lois instituées par nos sages sont des racines qui développeront la crainte du Ciel, comme les racines d'un arbre lui permettent de se développer et de grandir. Faire croître cette crainte est le principal but de l'homme dans ce monde et la plus belle vertu qu'il peut atteindre.

Rav Yossef Haim Sitruck Zatsal disait: «*que la crainte, c'est l'écrin de la mitsva. Dans le couple, l'amour a tendance à s'éroder avec le temps, sauf si on le conserve dans un écrin qui s'appelle la crainte, le respect. Pour épouser une femme il faut l'aimer, pour rester marié il faut la respecter. Si l'amour permet de fonder un foyer, la crainte permet de le conserver. Il en est ainsi pour notre union avec Hakadoch Baroukh Hou : pour la faire perdurer, il nous faut mêler la crainte à l'amour.*»

D'après le Ramban, la Kédoucha ne se limite pas au respect des Mitsvot. Pour le Ramban, la Torah nous invite à suivre une ligne de conduite fondée sur la retenue, même dans les actes permis. Car si l'on se contente d'observer les Mitsvot au pied de la lettre, on pourra facilement devenir ce qu'il appelle « Naval béréchout hatorah/ un débauché avec autorisation de la Torah ». Cette attitude de « faire le minimum » nous fera vite tomber dans le laxisme, la permissivité, la glotonnerie. C'est ainsi que d'après le Ramban, Hakadoch Baroukh Hou exige de nous bien davantage que le simple respect des Mitsvot. **Suite p3**



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Dans notre Paracha sont enseignées deux Mitsvots qui sont particulièrement difficiles à accomplir: 'LO TIQUOM VELO TITOR'(Vaykra 19.18) c'est-à-dire que la Thora interdit de se venger ni de garder rancune! La question que l'on se posera est comment peut-on se retenir de se venger? Voilà que c'est un des sentiments des plus humains ! Et comme on le dit bien : "la vengeance est un plat qui se mange froid!"

Le Zikhron Yossef va nous donner plusieurs conseils basés sur nos Sages pour ne pas tomber dans ce grave défaut !

1° Le Séfer Hah'inouh (241) dit: « que l'homme doit voir et comprendre que TOUT ce qui se passe dans sa vie est mû par la volonté du Créateur ». Tout ce qui se passe dans nos relations entre les hommes est aussi voulu dans les Cieux. L'homme doit donc savoir que ce



sont ses propres FAUTES qui entraînent qu'Hachem a décrété que telle chose arrive sur sa personne. L'homme ne doit pas chercher à se venger de son prochain, car il n'est pas la véritable cause du dommage qui trouve son origine uniquement dans ses propres fautes! etc...» .

2° Une autre façon de comprendre l'interdit de tirer vengeance c'est le Rambam dans Déot (7.7): « Celui qui se venge transgresse l'interdit de 'ne pas se venger'. Bien que l'homme ne sera pas puni par des coups en transgressant cet interdit, il reste que c'est un mauvais trait de caractère. L'homme doit s'efforcer d'être miséricordieux

avec son prochain, car TOUTES les choses de ce monde ne valent pas grand-chose, car elles sont toutes FUTILES et SANS INTÉRÊT, à quoi bon se quereller?». **Suite p2**



« Les pratiques du pays d'Égypte où vous avez demeuré, ne les imitez pas » (Vayikra 18-3)

Rav Galinsky zatsal expliqua dans un de ses cours au nom de Rachi que les mœurs des Égyptiens étaient plus dépravées que celles de n'importe quelle autre nation. Le Maharal de Prague, dans son livre Gour Arié, pose la question suivante : il est écrit de **ne pas faire comme les Égyptiens, ce qui voudrait donc dire que l'on peut se comporter comme les autres nations, et pourquoi cela ? ... et puis quoi? parce que leurs mœurs sont moins pires !** Comment comprendre une telle chose ?

J'ai trouvé une réponse à l'instar des propos suivants du Rav de Ponievitch zatsal :

Celui-ci me posa la question suivante : il y a une michna dans les maximes des pères (Avot, 5-14), qui classe les personnes qui viennent à la maison d'étude en quatre catégories différentes : « *celui qui s'y rend mais n'applique pas ce qu'il a étudié, il lui reste le mérite des efforts qu'il a fait pour s'y rendre ; celui qui applique sans venir étudier, par exemple s'il reste étudier à la maison, il récoltera le mérite de ses actes ; celui qui vient étudier et qui applique, c'est un homme pieux ; celui qui ne vient pas étudier et qui ne pratique pas non plus, c'est un mécréant.* »

Il s'étonna de cette association : **comment mentionner ici une personne qui ni n'étudie, ni ne pratique ? Qu'a-t-il à voir avec les autres types de personne dont parle la michna !**

"Écoute une réponse", continua-t-il.

Voici un étudiant en yéchiva assis dans la maison d'étude. Il traverse un passage à vide. Ça arrive. La motivation a disparu, l'enthousiasme s'est volatilisé. Il commence même à envisager de plier bagages. C'est alors qu'il regarde autour de lui à quoi ressemblent ceux qui n'ont rien à voir avec la maison d'étude, à quoi ressemble leur monde et leurs intérêts dans la vie, il voit à quel point ils sont à plaindre. Il redevient persuadé que sa place n'est pas ailleurs que dans la maison d'étude. Et grâce à Dieu, le goût à l'étude va revenir et tout va rentrer dans l'ordre. **Et grâce à qui n'a-t-il pas tout laissé tomber ? Grâce à ceux qui ni n'étudient, ni ne pratiquent. C'est la raison pour laquelle la michna parle d'eux avec ceux qui fréquentent la maison d'étude.**

Et d'ailleurs écoutez ce qui m'arriva un jour. Je fus invité à donner un cours. Le public était déjà arrivé, je m'apprêtais à commencer à parler quand tout à coup pénétra dans la salle un individu, cheveux longs et boucles d'oreilles. Il s'adressa alors à moi en ces termes : "Je suis journa-

QUI A LE PLUS DE MÉRITE?

liste du journal 'untel' et je voudrais interviewer des personnes dans l'assistance". Je lui répondis que moi aussi je n'étais ici qu'un invité et qu'il fallait demander la permission aux organisateurs de la soirée. Je me mis à parler. Il s'assit parmi la foule et écouta le cours comme tout le monde. Il retint son souffle avec les autres, il éclata de rire avec eux. Après le cours, il attrapa un des participants pour l'interviewer : "Vous êtes né dans une famille religieuse ?". "Non", répondit-il, "je suis un baal téchouva (personne revenue à la religion)". "Ah ! **Alors que pensez-vous de cette question : entre vous et un jeune homme orthodoxe de Bné Brak, qui de vous deux a le plus de mérite dans le Ciel ?**"

Moi, j'aurais répondu que c'était évident que le baal téchouva avait plus de mérite, n'est-il pas écrit : dans le Ciel, là où se tiennent les baalé téchouva, les justes parfaits ne peuvent pas accéder !

L'interviewé répondit : "**Le jeune de Bné Brak bien sûr!**"

Le journaliste qui pensait comme moi fut surpris de la réponse. "Pourquoi donc ?", demanda-t-il. "Parce qu'il étudie plus que vous la Torah ?"

L'autre répondit : "Pas à cause de ça.

Il faut que vous sachiez que je suis revenu à la religion parce que j'ai connu la rue, j'ai vu de mes yeux dans quelle jungle vivent les hommes et j'ai compris qu'il n'y avait pas d'autre refuge que de venir vivre une vie emprise des valeurs de la Torah. **Devenir religieux, c'était pour sauver ma vie, je n'ai aucun mérite à cela.**

Par contre, un jeune de Bné Brak a grandi dans une famille religieuse, il sait qu'il y a autour de lui un monde plein d'images et de musiques attrayantes. Il n'y voit pas le côté malsain de cette société, il pourrait être facilement hypnotisé par toute l'apparence attirante, et **pourant il a la force de rester entre les quatre murs de la maison d'étude. Quel immense mérite lui revient !**

J'aurais voulu descendre pour l'embrasser. Quelle compréhension, quelle authenticité ! Et d'ailleurs c'est ce qui est écrit ici : "Le Saint Béni Soit-Il a voulu donner du mérite à Israël, c'est la raison pour laquelle il multiplia les mitsvot de la Torah" (Makot, 23a). Il en aura sûrement qui vont venir se plaindre : pour quoi tant de contraintes, d'interdits et de limitations, qu'est-ce que ça changerait si on ne faisait pas tout ça ?

Vous avez sûrement compris maintenant pourquoi le Saint Béni Soit-Il nous a exilé dans cette Égypte impure, berceau des mœurs les plus abjectes : pour mettre sous nos yeux de façon concrète vers quoi nous aurions pu périliter !... (Tiré de l'ouvrage Véigadéta)

Rav Moché Bénichou



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Dans le même esprit, le Kéli Yakar sur le même verset dit que cela ressemble à un petit enfant qui construit un château de sable sur la plage. Vient un autre enfant et lui détruit son château. Le pauvre petit tout en sanglots se tourne vers son père et lui demande d'aller TUER ce deuxième enfant qui a eu le toupet de détruire son palais ! Le père repousse les arguments de son jeune fils, car il comprend bien que son petit Yankélé n'a pas la maturité intellectuelle suffisante.

De la même manière explique le Kéli Yakar toutes les choses de ce monde ne valent pas beaucoup plus que ce château de sable ! Hachem qui connaît la vraie valeur des choses de la vie dit à son fils (le peuple juif) de ne pas se quereller pour cela !!

3° cette autre option est donnée par le Yérouchalmi dans Nédarim(9.4) qui donne l'allégorie de celui qui coupe un morceau de pain alors qu'il le tient dans sa main. Finalement le couteau se plantera malencontreusement sur la deuxième main et la blessera. Est-ce que la main blessée se vengera sur la main qui a tenu le couteau !!? On sait bien que c'est un même corps !!? De la même manière le Clall Israël est un même corps au niveau des âmes et donc il n'y a pas de place pour la vengeance entre les membres d'un même corps !!

4° Un dernier conseil, et peut-être le plus efficace est celui d'accomplir la Mitsva de' Bétseiq Tichpot Et Hamitéra' qui est aussi mentionnée dans notre Paracha (19.15). C'est la Mitsva de juger POSITIVEMENT les actions de son prochain. C'est ce qui est écrit : « Tu jugeras ton prochain avec justice ». Le Hafets Haim au début de son livre explique que c'est la Mitsva de juger positivement les actions de son ami. Et même si quelque-

COMMENT ARRIVER À NE PAS SE VENGER? (suite)

fois il arrive à notre prochain de trébucher dans certaines Mitsvots, puisque d'une manière générale il fait attention de pratiquer la Thora, alors on se doit de juger positivement son action. Ce ne sera pas le cas si cette personne fait systématiquement des Avérots et n'a pas la crainte du Ciel ! Donc si on arrive à ancrer cette belle Mitsva en nous, alors c'est sûr que la Vengeance et la Rancune quitteront notre cœur.

Comme l'enseigne le Rav Yéroham Brodienski chlita (Machguiah de Kol Thora) chacun considère son comportement comme intègre à ses propres yeux ! Le problème est le regard de l'autre qui est toujours sévère quand il s'agit de juger son prochain. Si on arrive à implanter cette très bonne Mida de voir le bien chez son prochain, alors nécessairement il n'y a plus de place ni pour le Lachon Hara/médisance ni pour la rancune !! Un tout petit exemple c'est que durant les jours de demi-fête de Pessah on s'est promené dans la jolie forêt à côté de la ville d'Elad. Là-bas on a vu au loin un quidam en train de couper un arbre ! Comme vous savez : Erets Israël n'est pas encore devenu la petite Suisse avec ses forêts et ses lacs ! Donc on aurait pu dire : quelle mauvaise personne qui coupe un arbre pour ses besoins personnels : quel toupet ! mais comme on connaît cette Mitsva, on a simplement dit : certainement qu'il y a une obligation quelconque à abattre cet arbre !. Finalement, en s'approchant on a vu que l'arbre était déjà complètement mort ! Donc on a bien eu raison de ne pas juger sévèrement notre prochain et en plus on a gagné une Mitsva !

Rav David Gold ☎00 972.390.943.12

...ET IRRÉPROCHABLES



Il est écrit dans notre paracha (Kédochim) : « **réprimander, tu réprimanderas ton prochain, et ne porte pas de faute à cause de lui.** » (Vayikra 19;17)

Pourquoi la Torah répète-t-elle le mot réprimander ? Nos Sages expliquent qu'il est question de deux réprimandes distinctes, l'une destinée à soi-même et la seconde, à son prochain. C'est-à-dire que lorsque l'on souhaite réprimander son prochain, il nous incombe en premier lieu de se l'adresser à soi-même pour savoir si on est exempt du défaut qu'on impute à l'autre.

La Guémara (Kidouchine 70b) nous enseigne « Kol hapossel bémoumo possel/les fautes dont on soupçonne autrui sont en réalité les nôtres ». En effet, lorsqu'on soupçonne ou accuse une personne, c'est en réalité parce que notre regard est essentiellement orienté par ce qui occupe nos pensées. Nos soupçons envers l'autre sont souvent, en réalité, les fautes que nous-mêmes sommes le plus souvent incités à commettre.

Nous l'expliquerons par le récit suivant :

Réouven le laitier du village reçoit un jour une convocation au tribunal. Étant un homme droit et honnête en affaires, Réouven ne manque pas d'être surpris par cette convocation. Lorsqu'il arrive au tribunal, il se voit accusé par le boulanger de l'avoir escroqué chaque jour sur la quantité de beurre qu'il lui a livrée. En effet, le boulanger se plaint d'avoir reçu des mottes de beurre de 900, 850 ou même 800gr de au lieu du kilo commandé.

Le juge se tourne vers Réouven et lui demande quel type de balance il utilise, et si celle-ci ne s'était pas dérégulée avec le temps. Réouven explique au juge qu'il dispose d'une balance à deux plateaux d'une très grande précision dont personne ne s'était plaint jusqu'à présent. Il précise que, pour mesurer le kilo de beurre qu'il vend au boulanger, il pose sur un plateau la motte de beurre et, sur l'autre, la miché de pain d'un kilo que lui livre le boulanger chaque matin.

Le juge lance un regard sans équivoque au boulanger qui ne trouve rien à ajouter pour sa défense... Il n'a finalement reçu que ce qu'il a donné ! Vis-à-vis de nos prochains, nous ne recevons que par rapport à ce que nous avons donné. Il ne sert à rien de se plaindre du peu qu'on reçoit, il faut accepter de reconnaître ses torts et de s'améliorer.

La Torah nous met en garde à ce sujet :

« réprimander, tu réprimanderas ton prochain » mais attention ! « Ne porte pas de faute à cause de lui » : ta réprimande ne doit porter sur des fautes dont toi-même est coupable !

S'il en est ainsi avec notre prochain, combien plus avec notre conjoint(e). Tel un miroir avec lequel on s'examine, notre conjoint(e) est celui avec lequel on pourra déceler nos défauts et se faire des reproches à soi-même.

Le/la conjoint(e) est ce miroir qui reflète l'image qui se trouve en face de lui. Le reflet sourit si on lui sourit, et fait la tête si on lui fait la tête.

N'avez-vous jamais remarqué, que lorsqu'une personne (triste ou énervée) s'approche d'un bébé, sa réaction première est de lui sourire. Pourquoi ? Tout simplement parce que le bambin est sain et serein. Il n'envie pas, ne convoite pas et ne jalouse pas son prochain. Il n'est pas énervé ou angoissé. Il respire la paix et la sérénité et c'est pourquoi, dès que l'on voit un bébé, on a envie de lui sourire. Pour le bébé, c'est le contraire qui se produit. Lorsqu'il voit une personne, il ne lui sourira pas automatiquement, il pourra même pleurer à chaudes larmes, pourquoi ? Devinez !

Parce que nous influons sur l'atmosphère qui règne autour de nous. N'oublions pas que, ce que l'on trouve chez l'autre, se trouve certainement chez nous aussi. Une des clés pour le chalom bayit (l'harmonie dans le foyer) nous enseigne Rav Bencheitrit chlita, est d'apprendre à se regarder avec le regard de l'autre, à comprendre ce que l'on reflète.



Rav Mordékhaï Bismuth ☎054.841.88.36
mb0548418836@gmail.com



Retrouvez nos ouvrages au format EBOOK en téléchargement libre



L'ère de la délivrance

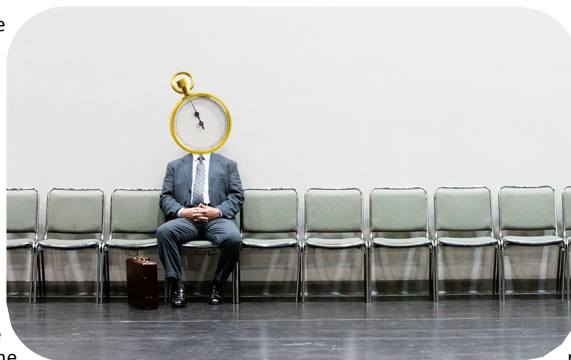
Réflexion sur notre temps

Le Rambam dans ses lois sur les rois (11ème chap.), explique que l'obligation de croire à l'arrivée du Machia'h, l'un des treize articles de la foi juive, ne relève pas seulement du domaine de la croyance ; c'est une obligation, comme le dit le prophète : « Même si son arrivée est différée, attends-le » ('HabaKouk, 2,3).

Quelle est donc la signification de cette attente ? À propos des autres articles de foi, l'obligation est seulement de croire ; pourquoi ici l'obligation consiste-elle à attendre sa venue ? Il semble que l'espoir et l'attente soient ici nécessaires, dans la mesure où cela rapproche le temps de la délivrance messianique. Le gaon et 'hassid, le rav Na'hman de Breslev dans son livre « Hichtaphhout Hanéféch - Les Effusions de l'Âme »

, parle beaucoup de l'extrême importance de chaque émotion d'un Juif. Puisque chaque soupir et chaque désir laisse une profonde empreinte dans les cieux, l'attente de tout Israël, qui espère et désire ardemment la venue du Machia'h, rapproche le temps de la délivrance future. L'obligation incombe à chaque Juif d'accélérer la venue du Machia'h et, bien entendu, toutes les prières qui ont trait à l'espérance messianique, « De grâce, vois nos souffrances... et délivre-nous vite

VOUS AVEZ DEMANDÉ LE MACHIA'H... NE QUITTEZ PAS!



en l'honneur de ton Nom » ou « Sonne du chofar pour annoncer notre libération », ou encore « Redonne leur fonction à nos juges, comme autrefois » etc. - toutes ces prières concernant la délivrance future, si elles sont dites avec ferveur, du fond du cœur, sont une réalisation du devoir qu'a chaque Juif d'attendre la venue du Machia'h.

Le 'Hafetz ,Haïm écrit au milieu du 3ème chap. de son livre « Tspita Layéchoua » : « Même les Justes qui ne cessent de chérir la Torah doivent attendre la délivrance finale, puisque cette attente rapproche la venue du Machia'h comme l'affirme le Yalkout Chimoni Lamentations, 997) : « Au moment de la destruction du Temple, Its'hak s'adressa à D... : « Maître du monde, peut-être tes enfants ne reviendront-ils jamais ? » ; D... répondit : « Ne parle pas ainsi, une génération attendra un jour mon règne et sera délivrée immédiatement,

comme le dit le verset : « Il y a de l'espoir pour ton avenir, dit D... : tes enfants rentreront dans leur domaine » (Jérémie, 31,17). Telle est la volonté de D... : que nous attendions à chaque instant la révélation de sa royauté ».

Extrait de l'ouvrage « Réflexions sur la délivrance de Rav Shalom Shachne ZOHN

L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

La guérison complète et rapide de Yaakov Leib ben Sarah parmi les malades du peuple d'Israël

La guérison complète et rapide de Elicha ben Myriam parmi les malades du peuple d'Israël

La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Sim'ha Joëlle Esther bat Denise Dina

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camouna

La guérison complète et rapide de tous les malades de Am Israël

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Niflaot que Tu réalises chaque jour envers Ton peuple





Question de 'hinoukh

Rav Yonathan Sebban

ENTRE NOUS, ÇA VA ... TOUT EST PERMIS ...OU PAS !

Dans notre Paracha, nous trouvons plusieurs Mitsvot Bein adam la 'havéro, relatives à la conduite que nous devons avoir envers nos prochains.

Pour autant que nous élevons ces Mitsvot au rang des Mitsvot nobles et qui nous ennoblissent, des Mitsvot porte-drapeau des valeurs du Judaïsme, nous avons une fâcheuse tendance à les oublier dès lors que nous sommes dans l'intimité du cadre familiale.

Alors est ce que sous couvert de la nécessité d'éduquer nos enfants, tout est permis ?

Est-ce que parce que nous sommes entre nous, on pourra se conduire sans limite ? Petite lecture des Mitsvot de la Paracha dans le cadre familial :

«Tu ne colporteras pas dans ton peuple» (Vayikra 19;16)

A ta table devant tous les frères et sœurs :

-Chmouel, je viens d'avoir ton Moré, c'est pas bien joli ce que tu as fait aujourd'hui en classe !

-Maman, Téhila n'arrête pas de prendre des chocolats qu'on a acheté pour Chabat !

-Téhila, viens tout de suite ici ! Pourquoi est-ce que tu manges les chocolats ?

Dans le cadre familial, même lorsqu'un reproche est nécessaire, l'interdit de Lachone Hara reste valide.

Les frères et sœurs de Chmouel n'ont pas à entendre ce que leur frère a fait en classe.

Les dégâts du Lachone Hara seront d'autant plus lourds dans la caisse de résonance que constitue la cellule familiale.

S'abstenir de dire à voix haute, les erreurs, les défauts, les manquements de tous les membres de la famille (conjoint compris !), c'est préserver le regard positif que chacun a sur les autres.

C'est aussi éviter de donner un prétexte à un membre de la fratrie de se sentir supérieur ou meilleur qu'un autre. (Celui à qui Hachem a donné le tempérament de se faire remarquer souvent, ça vous dit quelque

chose ?)

« Recevoir » un message de Lachone Hara qu'un enfant dit, c'est le meilleur moyen d'encourager son prochain Lachone Hara et de détériorer sa relation avec son frère ou sa sœur ! L'intérêt éducatif autour des chocolats devient bien pâle comparé au danger de renforcer chez mon enfant l'habitude de dire du Lachone hara ! Et si je m'efforce de trouver le bon moment pour adresser mon reproche, mes enfants ou mon conjoint me sera infiniment reconnaissant de cette marque de respect ! Bonne base pour s'assurer que le message passe !

« Reprochant, tu donneras un reproche à ton prochain » (Vayikra 19;17)

Et nos sages de dire : de même qu'il y a une Mitsva de faire un reproche qui sera bien reçu et écouté, ainsi il est interdit de faire un reproche, dont on sait qu'il ne sera pas écouté.

Je t'ai déjà dit mille fois de te dépêcher en rentrant de l'école, tu mets tout le monde en retard !

Au bout de mille fois, il vaut mieux, pour le moral des parents et pour le bien-être des enfants, changer de méthode pour faire acquérir la ponctualité à l'enfant. En fait les spécialistes indiquent

que lorsqu'une instruction n'a pas été suivie après avoir été répétée deux fois, il faut changer de méthode. En fonction de l'âge de l'enfant et en fonction des circonstances, on choisira la plus adaptée.

Conséquence négative ou punition, si l'instruction n'est pas suivie, ou au contraire incitation et récompense, augmentation de la motivation ou encore discussion : là il nous faudra faire preuve d'imagination et de réflexion. Répéter ce qui ne marche pas, est voué à l'échec !

Les règles de Bein hadam La 'Havéro sont d'autant plus valides et nécessaires dans le cadre de la famille ! Oui, cela implique de la discipline, mais quel cadeau pour nos enfants !

Rav Yonathan Sebban
Yoest 'Hinoukhi et psychothérapeute



Chers lecteurs et fidèles de la Daf de Chabat,

Le Corona virus ne cause pas que dégâts de santé, il se répand aussi financièrement. Dans de nombreuses familles des pères ou mères de famille se retrouvent sans emploi et peinent à assurer les dépenses les plus élémentaires pour nourrir leurs enfants.

Nous devons être solidaires et faire preuve de générosité dans cette épreuve qu'Hachem nous envoie.

N'attendons pas que ces familles se retrouvent dans des situations catastrophiques, aidons-les dès à présent ! L'association de tous les efforts selon les moyens de chacun, combleront leurs manques.

OVDHM a créé un fond de secours, « 'Hasdei HM », pour que chacun puisse soutenir son prochain et participer à cet élan de solidarité.

L'équipe d'OVDHM

COLLECTE DE FONDS pour les familles en difficultés



De nombreuses familles
en Israël ne reçoivent plus
leur salaire...AIDONS-LES!!



OVDHM



Vous appréciez «La Daf de Chabat»
et désirez faire partie des abonnés
ou participer à son édition,
veuillez prendre contact
dafchabat@gmail.com

Retrouvez-nous sur www.OVDHM.com

Ne pas transporter ce feuillet dans le domaine public le Chabat - Ne pas lire ce feuillet pendant la téfila et la lecture de la torah
VEUILLEZ A DEPOSER CE FEUILLET DANS UN ENDROIT COMPATIBLE AVEC SA KEDOUCHA